

Lundi 7 novembre 2022, à Rennes

Délégation de service public pour la desserte des îles **La Région a désigné ses deux délégataires : Keolis et Transdev**

La Commission permanente du Conseil régional, réunie ce jour, a désigné les deux délégataires qui, à partir du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 7 ans, assureront au quotidien la desserte des îles bretonnes du Finistère et du Morbihan : Keolis/Penn ar Bed pour Sein, Molène et Ouessant (lot 1) et Transdev/la Compagnie Océane pour Groix, Belle-île-en-mer, Houat et Hoëdic (lot 2). « *Les deux entreprises ont répondu aux exigences du cahier des charges de la Région, en maintenant, voire en améliorant, une offre de service de qualité répondant aux besoins des usagers consultés en 2021, au premier rang desquels les insulaires* », précisent le Président de Région Loïg Chesnais-Girard et son 1^{er} Vice-Président aux mobilités Michaël Quernez.

Depuis 2017, la Région est responsable de la desserte des îles bretonnes, dont l'exploitation est déléguée à différentes compagnies maritimes*. Pour les îles du Finistère et du Morbihan, la procédure de renouvellement des délégations de service public, en cours depuis fin 2021, arrive à son terme. Trois entreprises ont pu déposer des offres, appréciées par la Région suivant des critères précis et exigeants (cf. page suivante). L'enjeu premier, pour la collectivité, était de **maintenir l'offre de base, proposée dans le cadre de l'ancienne DSP**, en y apportant des améliorations qui répondent prioritairement aux attentes des insulaires, facilitent le déplacement des voyageurs et permettent un développement touristique durable.

Que retenir, côté amélioration du service ?

- **Harmonisation des tarifs** entre les îles du Finistère et du Morbihan ;
- Suppression des marques Penn ar Bed et Compagnie Océane au profit de la **marque BreizhGo** ;
- Refonte des sites internet et applications mobiles ;
- Déploiement du support billettique **KorriGo** pour les insulaires et clients abonnés dès 2024 ;
- Mise en place d'un **tarif jeune 18-25 ans** (environ 20% de réduction) et du **tarif BreizhGo Solidaire** (70% de réduction) ;
- Maintien du tarif pour les professionnels de santé équivalant aux tarifs insulaires.

Un niveau de service amélioré pour 7 ans malgré l'inflation et les coûts de l'énergie

> Pour les îles du Finistère :

- **dessertes supplémentaires** le **mercredi**, sur la ligne nord, et le **vendredi**, sur la ligne sud ;
- **développement du fret** (+ 8%) : transport de matériaux en vrac, refonte du navire de charges *Molenezxsous-traitance* sur **Sein**, via le voilier de TOWT ;
 - maintien des 7 guichets en gare maritime (4 sur le continent, 3 sur les îles) et des distributeurs de billets automatiques au **Conquet et Audierne** ;
 - nouveaux services à bord et en gare : wifi, prises électriques, livres et jeux...
 - gratuité pour les grands-parents insulaires transportant leurs petits-enfants en période scolaire.
- nouveau service d'accompagnement des mineurs ;
- Pass moussaillon : gratuité pour l'enfant revenant en famille sur une île visitée en voyage scolaire ;
- tarif Molène-Ouessant à 1€/AR pour les insulaires ;
- mise en place d'un Pass 2 îles comprenant 2 A/R sur les dessertes du réseau BreizhGo ;
- tarifs de transports de déchets réduits de 50% (prise en compte suppression redevance déchets) ;
- réduction de 30% des émissions GES sur les 7 ans, avec pénalités si l'engagement n'est pas atteint.

> Pour les îles du Morbihan :

- nouvelle desserte de **Sauzon** en juillet-août et sur les ponts d'avril-mai-juin ;
- quota de places pour les véhicules des insulaires de **Belle-Île**, matin et soir, au Palais et à Quiberon ;
- transport sanitaire pour **Groix**,
- maintien de la **centrale d'appels** à Belle-Île : le numéro surtaxé est remplacé par un numéro au coût d'un appel local ;
- amélioration de la gestion des appels et des réponses aux usagers sur une **interface digitale** ;
- maintien à 1€ des **tarifs vélos** électriques insulaires.
- mise en place d'une remorque de 20 places pour charger et embarquer simultanément les **vélos** ;
- services proposés aux **usagers PMR** en gare et à bord : personnel référent, voiturette, port bagage, mise aux normes guichets à Lorient et Le Palais ;
- refonte de la **tarification des marchandises** pour optimiser les chargements des navires ;
- mise en place d'un **bilan carbone dès 2023** ;
- construction et financement d'un navire mixte (type Melvan) au cours du contrat.



Quels critères de sélection pour les délégataires ?

- **critères relatifs à la qualité des offres commerciales et de services** : fréquence et régularité des dessertes, accueil des usagers, fonctionnement en cas d'avarie d'un navire ou incident en gare maritime, grille tarifaire, communication et action commerciale...
- **critères financiers** et compte prévisionnel d'exploitation : niveau de recettes et perspectives d'évolution sur la durée du contrat, coûts des services, variantes et options, conditions financières, impact financier potentiel pour la Région et présentation des comptes.
- **critères techniques** : navires dédiés et programme pluriannuel d'investissements, moyens humains affectés, méthodes d'analyse et d'amélioration des processus de maintenance et sécurité.
- **critères de contrôle du service** : outils de gestion et pilotage, processus de traitement statistique des données, modèles de suivi des catégories d'usagers.
- **démarches de développement durable** : gestion des déchets et effluents, bien-être des salariés, bilan carbone, appui à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des futurs navires de la Région...

Alors que la procédure était en cours, la Région Bretagne a consenti, dès le mois de **mai 2022**, un effort budgétaire permettant de contenir la hausse des tarifs des dessertes maritimes, liés à la flambée des coûts de l'énergie.

Une procédure précédée d'une période de concertation des usagers

- **Mars à octobre 2021** : consultation des usagers, élus insulaires, particuliers et entreprises
 - **concertation avec les élus de chaque île** pour préparer le cahier des charges, prendre en compte les besoins spécifiques de chacun, puis échanger sur les conclusions de cette consultation
 - **concertation avec les usagers**, organisé en 2 phases : via un questionnaire en ligne pour recueillir les avis et suggestions de tous, insulaires, visiteurs réguliers ou occasionnels (**1 570 personnes ont répondu**), puis ouverture d'une permanence dans chaque île pour recueillir les contributions, échanger avec les concitoyens et expliquer le processus de renouvellement des délégations
 - **concertation avec les entreprises** : un questionnaire a été adressé aux entreprises insulaires ou à celles se rendant régulièrement sur les îles. **46 ont répondu**
- **Octobre 2021** : lancement de la procédure et appel à candidatures
- **Janvier 2022** : trois entreprises habilitées à présenter leurs offres pour l'un des lots ou les deux : **Keolis, Transdev et Brittany Ferries-MCM**
- **Mars-mai 2022** : consultation des entreprises et dépôt des offres
- **Juillet 2022** : première analyse des offres et début d'une période de négociations
- **Septembre 2022** : remise des offres finalisées
- **7 novembre 2022** : désignation des délégataires
- **1^{er} janvier 2023** : entrée en vigueur de la DSP pour 7 ans.

SERVICE PRESSE

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Julien Lagache (07 87 21 88 97)

www.bretagne.bzh/espace-presse  @bretagne_presse